

DÉLIBÉRATION N°034 2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER Séance du 1^{er} septembre 2023

Date de convocation : le 16 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe, COUDERT Loïc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé : M. POUGET Jean-Marc

Procuration : Aucune

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : , SIMON Philippe

OBJET : ÉCLAIRAGE PUBLIC / INSTALLATION DE RÉVERBÈRES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du fait, qu'à plusieurs reprises, le danger induit par l'absence d'éclairage des arrêts de bus sur la RD920 (La Croix de Fer, Les Quatre Routes), lui a été signalé.

La FDEE 19 est venue sur place afin de voir quelles installations étaient envisageables avec le meilleur rapport coût / efficacité :

- La Croix de Fer : le réverbère existant peut être déplacé : 700€/à charge pour la collectivité
- Les Quatre Routes : nécessité de prévoir l'installation d'un réverbère solaire : 1875€/à charge pour la collectivité

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre des démarches auprès de Monsieur Henri SOULIER, Vice-Président à la FDEE 19, en charge de notre secteur, pour validation de ces travaux.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- ✓ La nécessité de ces travaux
- ✓ Les démarches auprès de Monsieur Henri SOULIER
- ✓ Les dépenses se rattachant à cette opération

Publié le 2 septembre 2023

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 1^{er} septembre 2023
Le Maire, Martine DUMONT

